L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau, No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS:
DIMANCHE, 16 NOVEMBRE 1879.

Réunion au consulat français

M. le vicomte Paul d'Abzac, consul de France, qui s'occupe toujours avec un zèle intelligent et constamment en éveil de toutes les questions qui intéressent ses nationaux et qui entraînent des rapports fréquents avec les [illegible] [illegible] les membres du bureau de la chambre syndicale consultative du commerce français [illegible] des chambres de commerce de la Nouvelle-Orléans. Le [illegible] qui les [illegible] réunies, dont le caractère était tout intime et n'avait rien d'officiel [illegible] échange de vues [illegible] tion de l'établissement d'une ligne de [illegible] entre le Hâvre et la Nouvelle-Orléans par la compagnie générale transatlantique. Il a exposé les démarches faites par lui auprès du gouvernement français pour appuyer le projet suggéré par la Chambre de commerce [illegible] Nouvelle-ville et il a saisi l'occasion pour communiquer à ses auditeurs la solution [illegible] donnée à la question de l'agent de la compagnie à la Nouvelle-Orléans.

Le ministre des affaires étrangères [illegible] de la question, a transmis les observations de la Chambre et celles du consul au ministre des Postes et Télégraphes, M. Cochery, et il fait savoir que ce dernier, après avoir conféré avec le président de la compagnie, a la satisfaction d'annoncer que celle-ci est revenue sur sa détermination et a rétabli dans ses fonctions d'agent M. L. Grand. Ce résultat était déjà connu ici depuis quelques semaines, mais les résidents français réunis au consulat, ont été heureux d'apprendre la part efficace prise par M. le vicomte d'Abzac et par les ministres à la solution de cette affaire.

L'un d'eux, au nom de tous les assistants, a remercié le consul de la sollicitude avec laquelle il se faisait auprès de son gouvernement l'interprète de leurs vœux et de leurs désirs. On a discuté ensuite les chances du projet d'établissement de la ligne du Hâvre, et lecture a été donnée par M. F. Limet d'un mémoire additionnel que le bureau de la Chambre de commerce a adressé hier à la compagnie générale transatlantique à l'appui du projet. Le consul a promis de continuer à soutenir auprès du gouvernement les efforts de la Chambre pour amener à bref délai la réalisation de cette importante entreprise.

Après cet échange cordial de vues, le consul de France a remercié les assistants d'avoir bien voulu répondre à son invitation et ceux-ci se sont retirés enchantés de cette entrevue et satisfaits de savoir que le gouvernement de la république française tient compte des communications de ses nationaux, lorsqu'elles lui paraissent mériter d'être prises en considération. C'est là une innovation digne d'être signalée et un encouragement pour les français résidant à l'étranger qui peuvent désormais compter qu'ils seront écoutés et appuyés au besoin. M. D'Abzac a pris, en ce qui le concerne, une initiative qui fait honneur à son désir de servir à la fois son gouvernement et ses nationaux.

Le sénateur Bayard.—D'après l'opinion générale, le sénateur Bayard, de la Delaware, est l'homme qui jouit le plus justement de la plus haute considération dans les rangs du parti démocrate. Il a eu dernièrement avec un correspondant du "Times" de Philadelphie un entretien dans lequel sont remarquables les déclarations suivantes:

"Le papier avec lequel on peut obtenir de l'or et de l'argent à présentation est égal à l'or et à l'argent; mais du moment où cet échange ne peut se faire, le papier a un caractère frauduleux et mensonger. Le parti démocrate a fait preuve d'une inconséquence singulière en soutenant un pareil papier.

"Il n'y a plus aucun doute maintenant, si jamais le doute a existé, sur la fausse économie de l'esclavage des noirs. Je n'ai jamais vu dans le Sud une seule personne qui ne fût satisfaite de voir l'esclavage aboli.

"La liberté des élections devrait être jalousement conservée par le peuple, et toute mesure qui tend à placer la surveillance des élections sous un autre contrôle que celui du peuple [illegible] contraire aux vrais principes."

La situation à Constantinople.—La [illegible] entre l'Angleterre et la Porte n'a pas eu pour seule cause la non-exécution des réformes promises en Asie-Mineure. Au fond, le cabinet de Londres a surtout voulu [illegible] des Russes. Nous trouvons à ce propos dans une correspondance de Constantinople les curieux détails qui suivent:

"En [illegible] Nahmoud-Nedim [illegible] faire son grand-visir, mais M. Layard, ainsi que M. Fournier, s'y sont opposés énergiquement; ce qui a fait que l'on a supprimé le visirat en nommant Aarifi Pacha premier ministre. Le cabinet transitoire a [illegible] que le sultan voulait [illegible] de l'ambassadeur anglais pour faire arriver l'homme de son choix au visirat. Mais celui-ci s'y est refusé à deux reprises, craignant une chute par trop humiliante, parce qu'il croyait que l'on était encore sous l'influence de la politique anglaise. Force fut alors au sultan Hamid de songer à un cabinet transitoire. Cela se passait quelques jours avant le retour de sir Layard.

"On se souvient de Saïd Pacha, autre favori de haut lieu; mais un incident très grave s'opposait à [illegible] Saïd: on craignait [illegible] ne pas [illegible] lui. En effet, [illegible] Saïd Pacha alors gouverneur [illegible] Brousse; si bien qu'au [illegible] ciel de notre ambassade, M. Fournier n'avait pas cru devoir inviter Saïd qui était rentré dans les bonnes grâces du [illegible].

[illegible] d'autant plus que la nomination de Saïd amènerait forcément une rupture avec la France; dès lors il chercha par tous les moyens à rapprocher ces deux personnages. Un dîner chez le sultan réunit les deux antagonistes. Le sultan a fait tant et si bien que la glace s'est rompue à table, et M. Fournier a consenti à adresser quelques paroles à Saïd Pacha. Le [illegible] maintenant, [illegible] mais il restait encore une autre difficulté à faire disparaître. Mahmoud-Nedim, et Saïd ne pouvaient se sentir; comme la rentrée de Mahmoud dans le nouveau cabinet était nécessaire, il fallait absolument réconcilier ces deux hommes. C'est ce que fit le sultan avec [illegible].

"M. Layard ne se doutait même pas de ce qui se passait au palais, sans quoi il se serait opposé à la nomination de Mahmoud. C'est M. Fournier qui lui a dit quelques mots deux ou trois heures avant [illegible] Layard [illegible] l'heure qu'il est c'est Mahmoud [illegible] le grand-visir réel, [illegible] que trop bien la situation transitoire. Notre ambassadeur a subi ce cabinet parce qu'il a pu décider Safvet à accepter la présidence de la commission [illegible] parce qu'on l'a rassuré sur le retour de celui-ci aux affaires étrangères [illegible] transitoire [illegible] Layard du peu de cas que l'on a fait de lui [illegible]

[illegible] quincaillerie, articles en bois, bijouterie, ornements et fantaisies au magasin à 5 cts. et à 10 cts., 142 1/2 rue du Canal.

—Un bon point à la *Marseillaise*, qui a relevé chez son coreligionnaire le *Petit Marseillais*, la perle suivante:

"Nous venons d'en lire une bonne dans le *Petit Marseillais*:

"On sait qu'un jugement a ordonné la réintégration immédiate des frères de la doctrine chrétienne, [illegible] dans les écoles.

"Or, le *Petit Marseillais* publie une dépêche disant que "le tribunal d'Alais a ordonné la réintégration du frère Etienne, du frère Marc, du frère Militant."

[illegible] la dépêche venue d'Espagne: "Don Carlos a été poursuivi jusqu'en [illegible] qu'un journal marseillais annonçait ainsi: "Les Espagnols ont [illegible] Carlos à se réfugier au fond de l'Afrique."

ABD-EL-KADER.

Une dépêche du câble annonce qu'Abd-el-Kader [illegible] récemment [illegible] l'âge de [illegible] ans. [illegible] Abd-el-Kader [illegible] Hadji [illegible] Mahiddin) était né vers 1807, aux environs de Mascara, sur le territoire des [illegible]. Il fut élevé avec ses frères à la guetna (sorte de séminaire) de son père Sidi-Mahiddin, marabout vénéré de la province d'Oran, qui faisait remonter sa généalogie jusqu'au prophète. Doué d'une intelligence précoce, il expliquait dès l'enfance les passages les plus difficiles du Coran. Plus tard il [illegible] la connaissance de l'histoire nationale, en même temps que par sa fervente piété, et mérita les titres de marabout et de thaleb; c'est-à-dire de saint et de savant. Il ne négligeait pas non plus les exercices du corps et surpassait tous les Arabes par son habileté à manier le cheval et le yatagan. [illegible] Abd-el-Kader [illegible] la première fois [illegible] avec la civilisation européenne, au Caire et à Alexandrie. Il alla visiter alors le berceau du prophète, à la Mecque, et se recommanda encore par sa sainteté à l'attention de ses compatriotes.

Quand il revint en Algérie, Alger était au pouvoir des Français et la domination turque anéantie dans la province. Les tribus arabes voisines d'Oran crurent le moment favorable pour reconquérir leur indépendance; elles se soulevèrent sous le commandement du père d'Abd-el-Kader, battirent les Turcs et s'emparèrent de [illegible]. Les habitants de la ville voulurent reconnaître Mahudin pour roi, mais il se déchargea de cet honneur sur son fils [illegible] l'histoire de la conquête française en Algérie. Encouragé par ses premiers progrès, il se mit à prêcher la guerre sainte et vint avec 10,000 cavaliers assiéger [illegible] trois jours. L'année suivante, le général Boyer fut remplacé par le général Desmichels, qui battit Abd-el-Kader dans des embuscades sanglantes et mit garnison sur deux points importants de la côte, Arzew et Mostaganem. Cependant l'influence de l'émir allait croissant; il devint bientôt le seul chef des diverses tribus soulevées contre la domination française et put attaquer Tlemcen. En 1834, au milieu du chagrin que lui causa la mort de son père, il eut la satisfaction [illegible] le général Desmichels [illegible] du Chélif [illegible] constitua [illegible] royaume, avec Mascara pour capitale, entre l'empire du Maroc, les provinces d'Oran, de Titeri et d'Alger, lui livrait tout le commerce de la province d'Oran et lui donnait le temps de dresser ses troupes contre nous, d'établir un gouvernement régulier, en un mot, de reconstituer la nationalité arabe. Le cabinet français, abusé, avait cru se décharger sur lui des embarras de l'occupation.

Il lui en créa bientôt de nouveaux. Après avoir brouillé les généraux Voirol et Desmichels, et comprimé, avec l'aide de la France, une révolte dangereuse excitée par quelques chefs jaloux de son autorité, il passe le Chélif et s'empare de Médéah. Le général Trézel, qui avait remplacé, en 1835, le général Desmichels à Oran, marcha contre l'émir et l'atteignit sur les bords de la Macta; mais, entouré par 20,000 cavaliers, il dut battre en retraite, après des prodiges de valeur, abandonnant à l'ennemi son ambulance et ses bagages. Cette victoire doubla le fanatisme des Arabes et jeta la consternation dans notre armée.

Six années plus tard le général Bugeaud fut nommé gouverneur. Il changea la tactique suivie jusqu'alors, augmenta la mobilité des troupes, leur donna une plus grande légèreté et organisa ce système de razzias qui, en portant nos armes jusqu'aux limites du désert, fit naître bientôt la famine parmi les Arabes. Mascara fut prise en 1841, et un grand nombre de tribus firent leur soumission. Abd-el-Kader redoubla d'efforts, [illegible] Kabyles et [illegible] à sa cause. La prise de sa *Smala* par le duc d'Aumale, en février 1842, le força à se réfugier sur le territoire de l'empereur du Maroc, qui l'avait presque toujours soutenu, sourdement jusque-là, et qui se décida en 1844, à attaquer les positions françaises. La victoire complète du général Bugeaud sur les troupes marocaines à Isly (14 août), et le bombardement de Mogador et de Tanger par le prince de Joinville, guérirent pour toujours l'empereur de l'envie de protéger ouvertement Abd-el-Kader. Mais l'infatigable émir [illegible] encore trouver [illegible] qui lui permirent de se jeter de nouveau sur l'Algérie. Il fallut 2 ans pour réduire Abd-el-Kader, qui profitait de l'hospitalité d'Abd-er-Rahman pour pratiquer des intelligences dans le Maroc, et y préparer une révolution à son profit. Il parvint à soulever en sa faveur un certain nombre de peuplades et contraignit l'empereur à faire cause commune avec les Français contre lui. Après une tentative inutile contre la ville d'Oudtscha, l'émir remporta deux victoires sur les troupes marocaines, dont la plupart refusaient de le combattre, s'empara d'un de leurs camps, puis de la ville de Teza, et se tourna de nouveau contre les possessions françaises. Enveloppé bientôt par des forces supérieures, il fut contraint de fuir, et après la mort de ses derniers partisans, il vint se rendre au général Lamoricière, sous la condition d'être mené à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre. Il fut embarqué pour la France avec sa famille, et après avoir été détenu quelque temps au fort Lamalgue, à Toulon, puis au château de Pau, il fut installé au château d'Amboise. L'Assemblée nationale, plusieurs fois saisie des réclamations du prisonnier, jugea qu'il ne pouvait sans inconvénient revoir la terre d'Afrique. Il fut enfin mis en liberté par Napoléon III, à l'occasion de la proclamation de l'empire [illegible] témoigna la plus vive reconnaissance. Il s'embarqua le 21 du même mois, avec toute sa suite, pour Brousse, où il vécut dans la retraite jusqu'au tremblement de terre qui détruisit cette ville en 1855. Il passa alors à Constantinople.

Depuis il s'était établi à Damas, où, au mois de juin 1860, il prit généreusement la défense des chrétiens contre les fureurs meurtrières des Druses, et mérita d'être fait grand'croix de la Légion d'honneur. "Abd-el-Kader, disait à propos de ces événements, une correspondance étrangère, vit fort simplement et consacre les économies considérables qu'il réalise sur sa pension de 100,000 francs, payée par la France, à l'achat de perles et de diamants. Il n'a que trois femmes; de vingt quatre enfants, il lui en reste onze. Plusieurs de ses frères vivent auprès de lui." En 1863, il a traversé l'Egypte, visité les travaux de l'isthme de Suez et accompli le pèlerinage de la Mecque.

Les faits de la guerre d'après les Anglais.—Une lettre de l'évêque de Natal fait connaître les moyens qui ont été employés par les Anglais pour découvrir le lieu où un dernier lieu le roi des Zoulous se tenait caché.

"On avait fait prisonnier cinq guerriers zoulous; sur leur refus de trahir Cetiwayo, on les roua de coups avec le terrible chat à neuf nœuds; pas un seul n'ouvrit la bouche. Le lendemain, deux d'entre eux parvinrent à s'évader. Lord Gifford [illegible] conduire les trois autres [illegible] une courte distance l'un de l'autre; deux décharges eurent lieu; on n'avait tiré qu'à poudre; mais chacun des Zoulous crut que ses deux compagnons étaient fusillés, et sous le coup de cette torture morale, venant après la torture physique, l'un d'eux finit par indiquer la cachette de Cetiwayo."

C'est tout simplement monstrueux, si cela est vrai. Que diraient les Anglais si, dans une guerre on employait de pareils procédés envers leurs prisonniers pour les forcer à trahir leur chef?

Les officiers royalistes en France.—"Le Siècle" raconte de son côté qu'à la suite des grandes manœuvres un dîner officiel a été donné au duc de Nemours, au duc de Chartres et au comte de Paris, dans un château appartenant à une notabilité du parti orléaniste. Un général de brigade de cavalerie en activité de service aurait, au dessert, porté trois toasts, le premier au duc de Nemours, le second au duc de Chartres, le troisième au comte de Paris. Ce dernier toast était ainsi formulé: "Je bois à monseigneur le comte de Paris. "Je bois à l'espérance [illegible]"

"Si nos renseignements sont exacts, le général dont il s'agit serait M. D[illegible], [illegible] de Dampierre, qui commande la brigade de cavalerie dont font partie les [illegible] chasseurs. La notabilité orléaniste serait M. Levasseur, conseiller général de l'Oise. Tous ces petits faits prouvent que le général Gresley a tort de nommer des officiers monarchistes [illegible] Il ne les rallie [illegible] donne une plus grande autorité aux adversaires de la République."

[illegible]

Les droits du clergé.—La Porte [illegible] Dufresne, prêtre catholique à [illegible], Massachusetts, est mort en chaire [illegible] un dimanche pour défendre à ses paroissiens d'avoir des relations quelconques avec un nommé [illegible] qui avait l'habitude de se moquer dans un des faubourgs de la ville et pour inviter ceux [illegible] à aller écouter ses sermons, à se repentir à faire pénitence.

Un des fidèles qui se [illegible] de M. Joseph Parker, loueur de chevaux et voitures, refusa d'obéir à l'ordre du Père Dufresne, c'est-à-dire de proclamer sa contrition d'avoir entendu [illegible] le ministre protestant en question.

En conséquence, le Père Dufresne excommunia Parker et fit défense à ses ouailles de louer à l'avenir des chevaux ou voitures chez lui.

Il paraît que cette mise en interdit a eu pour résultat de ruiner l'industrie autrefois prospère de Joseph Parker, et pour [illegible] à réclamer [illegible] $10,000 de dommages-intérêts contre le prêtre qui l'a fait abandonner [illegible].

L'affaire s'est jugée lundi dernier devant la cour supérieure, à Springfield, Massachusetts. Plusieurs témoins ont déposé qu'ils avaient retiré leur pratique à Parker, pour obéir à la recommandation du Père Dufresne. Une fille mariée du loueur de chevaux a déposé que le bon Père a refusé de baptiser son enfant, parce qu'il avait été conduit à l'église dans une voiture appartenant à Parker.

Le défendeur n'a pas contesté les circonstances, mais il a soutenu avoir le droit, en sa qualité de prêtre, d'interdire à ses paroissiens tous rapports avec un membre récalcitrant de l'Eglise.

[illegible] que le droit [illegible] au jury, a déclaré que la loi ne reconnaît pas d'intervention ecclésiastique dans les affaires professionnelles d'un citoyen, au-delà de l'excommunication de l'Eglise, ce qui est la limite du châtiment que l'autorité ecclésiastique a le droit d'infliger. Un clergyman ne peut pas défendre aux membres de sa congrégation de donner leur clientèle à qui bon leur semble. Si le défendeur a simplement interdit aux clients du demandeur de se servir des voitures de celui-ci pour venir à l'église, il n'a pas excédé son autorité ecclésiastique; mais si, après avoir excommunié Parker, il a empêché l'emploi de ses voitures pour d'autres objets que celui d'aller à l'église, le plaignant doit être indemnisé des pertes qui sont résultées pour lui de cet empêchement.

Le jury a rendu un verdict de $3,483 pour le loueur de chevaux.

[*Courrier des Etats-Unis.*]

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, 6 rue Carondelet.

Quatrième dividende de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans.—Les créanciers de cette banque qui ont des réclamations approuvées sont prévenus qu'un dividende de cinq pour cent, est maintenant payable sur présentation du certificat de réclamation du Receveur, et sur signature, d'un un reçu au Bureau du receveur, rue Natchez No 36.

F. F. CASE, receveur.
15 novembre 1879. 15 nov—7t

Cinquième dividende de la Banque Nationale Crescent City de la Nlle-Orléans.—Les créanciers de cette banque qui ont des réclamations approuvées sont prévenus qu'un dividende de cinq pour cent est maintenant payable sur présentation du certificat de réclamation du Receveur et sur signature d'un reçu au Bureau du Receveur, rue Natchez No 36.

F. F. CASE, receveur.
15 Novembre 1879. 15 nov—7t

Bureau du Bienville Oil Works Company—Nouvelle-Orléans, 14 novembre 1879.—A l'élection annuelle, qui a eu lieu dans les bureaux de cette compagnie le 13 octobre 1879, les actionnaires dont les noms suivent ont été élus directeurs pour l'année:

J. ALDIGE, J. ALDIGE,
A. DESROMMES, JOS. BAYLE,
L. C. LE BRETON, F. J. GASQUET.

Et à une réunion de la nouvelle direction, qui a eu lieu le 13 novembre 1879, M. Jules Aldige a été réélu président et A. Benjamin secrétaire.

A. BENJAMIN,
14 Nov.—3t. Secrétaire.

Bureau du "Levee Steam Cotton Press Co."—No 57 rue Carondelet—Nouvelle-Orléans, 1er novembre 1879.—Avis est donné que l'élection annuelle de sept directeurs pour l'année prochaine aura lieu au bureau de la compagnie le LUNDI, 17 du courant, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi.

WM. B. B. SEVEY,
2 nov—en 17 DMaJ Secrétaire.

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nouvelle-Orléans.

Elections générales du 6 novembre 1879, pour l'année 1879-1880.

OFFICIERS.
Président—WM. MAYLIE.
Vice-Président—J. CHAMBRAU.
Trésorier—BERNARD MAYLIE.
Secrétaire—EUGENE BOUHET.

DIRECTION.

J. P. Roussie, Chairman,	Basile Dubat,
J. Lepaulle,	P. Tapie,
P. Pradère,	P. Lestelle,
J. M. Laporte,	G. Dubos,
J. Soulé,	F. Estebes.

COMITÉ ARBITRAL.
S. Chauffan, Chairman, J. M. Laporte, Auguste Maham, Philip Mailhes, Ant. Mouledoux.

Collecteur—B. GAZIÈRES.

Grand Maréchal—P. SOULÉ.
1er Assistant—J. SOUBDE.
2nd —J. PUJOL.
3e —J. CARRAU.
4e —A. MOULEDOUX.
5e —X. FAUCON.

DOCTEURS.
[illegible]

[illegible] 9 nov—

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND OPERA HOUSE.

[illegible]

UNION SQUARE COMBINATION,

Sous les auspices de M. A. M. Palmer du théâtre d'UNION SQUARE, de New-York.

[illegible]

FILLE DU BANQUIER

telle qu'elle a été jouée au théâtre d'Union Square [illegible]

De nouveaux meubles, de nouveaux décors et accessoires, de nouveaux mécanismes, des toilettes superbes. Les rôles seront distribués aux artistes distingués dont les noms suivent:

[illegible]
Miss Mary Wainright,
Mme Farren,
Florence Leeroix.

Acte I.—Salon dans l'Hôtel de Lawrence Westbrook, New York. Acte II—Salon dans la maison de John Strebelow à Paris. Acte III—Vestibule et escalier de la maison du ministre américain à Paris. Acte IV—Le tableau. Le rendez-vous [illegible] Acte V—Comme au 1er acte.

Malgré les préparatifs étendus pour la production de la "Fille du Banquier," les représentations seront limitées à une semaine.

[illegible]

UNE CAUSE CÉLÈBRE,

pièce de Dennery et Cormon, auteurs des "Deux Orphelines." [illegible]

GRANDS SUCCÈS QUI A TOUJOURS [illegible]

[illegible]

Théâtre de l'Opéra Français.

RUE BOURBON.

Commençant Lundi, 24 Nov. 1879.

[illegible] Opéra Italien de STRAKOSCH.

Quatre soirées d'abonnement par semaine, [illegible]

Ouvrant Lundi soir, le 24 novembre, Première soirée d'abonnement et première apparition à la Nlle-Orléans de

MLLE TERESINA SINGER.

La plus grande Prima Donna dramatique.

"Il Trovatore!" "Il Trovatore!"

Première apparition de

MLLE TERESINA SINGER	Leonora
MLLE ANNA DE BELOCCA	Azucena
SIGNOR PETROVICH	Manrico
SIGNOR STORTI	Comte de Luna
SIGNOR FERRARI	[illegible]

[illegible] 26 Novembre.

Deuxième soirée d'abonnement.

PURITANI. PURITANI.

Première apparition de

MLLE LA BLANCHE	Elvira
MLLE VALERGA	Enrichetta
SIGNOR LAZZARINI	Arturo
SIGNOR STORTI	[illegible]
MONSIEUR CASTELMARY	Giorgio

Samedi—Grande matinée de Gala.

NORMA.

Samedi, 29 novembre.
Quatrième soirée d'abonnement.

FAUST.

[illegible] Grande représentation extraordinaire.

Prix d'abonnement, (20 soirées) Loges, $120, Parquet, $30 [illegible]

Il reste un petit nombre de loges et de places au parquet. S'adresser sans délai au magasin de musique de M. Philip Werlein, rue du Canal 135, tous les jours, les dimanches exceptés, de 1 à 6 heures.

PRIX POPULAIRES.

Représentations ordinaires.—Prix d'entrée, $1; sièges réservés $1 50 extra [illegible] location: Loges, $6 et $10. Troisièmes, 50 cents, sièges réservés, 25 cents extra.

AVIS SPÉCIAL.—La vente des places réservées pour une seule soirée commencera jeudi matin, 20 novembre, à 9 heures, au magasin de musique de Werlein.

Grande Séance de Patinage et Concert [illegible]

Au bénéfice de la Société des Gouvernantes des Pauvres.

Au Roller Skating Rink, Salle de l'Exposition, [illegible] SOIR, 20 NOVEMBRE 1879.

Le programme sera varié et offrira un vif attrait. [illegible] à celle des jeunes [illegible] plus de suffrages.

Portes ouvertes à 7 heures.

Dames Patronnesses:

[illegible]
V. Capdevielle, B. D. Ogden,
V. Ducros, J. J. Lingham,
J. A. DaBlanc, Theo O'Connor.
9 nov—au 20 nov

Aux fabricants sucriers et aux [illegible]

[illegible]

de BONNABEL.

1851 1879

L'unique agent anti-septique pour [illegible] et décolorant pour le jus de canne. [illegible]

[illegible]

E. BONNABEL,
RUE NORTH PETERS 37,
16 oct—3m Entre les rues Douane et Bienville.

Charbons! Charbons!

Charbon Anthracite.

[illegible]

WILLIAM CREEVY, Agent.
30oct—1m 49 Carondelet, coin Union.

AVIS SPÉCIAL.

Charbon! Charbon! Charbon!

Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD ou la meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, fabricants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous, pour du comptant:

	St-Bernard	Pittsburg
10 à 100 barils	[illegible]	[illegible]
100 à 500 barils	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Charbon [illegible]	[illegible]	[illegible]

W. S. CAMPBELL, Agent.
12 sept—6P [illegible] rue Carondelet.

BUREAU DE W. S. CAMPBELL, Agent,

[illegible]

ST. BERNARD PITTSBURG COAL CANNEL

EN GROS ET AU DÉTAIL.

FOURNI AUX bateaux à vapeur et aux familles.

[illegible]

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbons PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

[illegible]

ROBLEY BROTHERS

[illegible]

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

[illegible] RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE

[illegible] St. Charles No 94.

[illegible] Engagement extraordinaire de l'inimitable

LOTTA,

[illegible] une troupe dramatique pleine de talents venant du Théâtre du [illegible] New York.

Commençant Dimanche 16 novembre

[illegible]

Samedi soir, 22 Nov.—Le fameux mélodrame AURORA FLOYD, et la farce à fou rire LITTLE TOODLEKINS.

[illegible]

THEATRE ST-CHARLES.

Une semaine seulement, commençant

ADAH RICHMOND.

[illegible]

Dimanche et lundi soirs, 16 et 17 novembre, l'opéra comique de Planquette, en trois actes,

Les cloches de Corneville.

[illegible] Mlle Adah Richmond.

Dans le cours de la semaine les opéras suivants seront représentés:

Girofle-Girofla. Fatinitza.

La grande Duchesse.

H. M. S. Pinafore.

Prix: 25, 50, $1. Pas de prix additionnel pour les sièges réservés. 15 nov—

FEBRIFUGE INDIEN DU DR. CHAS. DELERY.

E. DELERY, PROPRIÉTAIRE,

BAIE ST-LOUIS, MISS.

PAUL GELPI & BRO.,

DÉPOT GÉNÉRAL,

No. 37 rue Decatur, Nelle-Orléans.

Se trouve également dans les principales pharmacies de la ville et dans tous les magasins de campagne. [illegible]

Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin de R. SCHMIDT,

PHARMACIEN,

Encoignure Rempart et Bayou.

Les Bourgeons de Sapin doivent leurs propriétés toniques et pectorales à une substance [illegible] dont ils sont imprégnés. Dans le nord de l'Europe c'est un médicament très usité [illegible]

Le Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin est un remède agréable et efficace contre les rhumes, catarrhes, grippe, coqueluche, [illegible]

Prix de la bouteille........ 75 cts.
1er nov—[illegible]

Mokaine du Dr. Testut,

Liqueur souveraine pour la guérison des désordres de l'estomac et des intestins, ainsi que des maladies qui en dérivent.

JOUVENCINE DES DAMES,

Injection de santé ayant pour résultat [illegible]

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS, rue Toulouse, No 91, en face de l'Opéra.
11nov—[illegible]

SIROP PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

Le Sirop pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les catarrhes, les phthisies au début, les enflures, [illegible]

[illegible] Prix $1 la bouteille.

Préparé et à vendre par

E. LAPLACE,

pharmacien,

32 et 34 rue des Champs-Elysées.

Se trouve dans les principales pharmacies en gros et en détail de la ville. 2 oct—3m

Le Dr A. CAPDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation au No. 38, rue St-Philippe, encoignure Chartres.

Heures de consultation—Tous les jours, midi à 2 heures.

Résidence—No. 114 rue Bourbon.
16 fév—[illegible]

PHARMACIE GÉNÉRALE

Ancienne des Chartres et St-Philippe

CETTE pharmacie, montée avec un soin minutieux, possède un stock complet de

MÉDICAMENTS DE CHOIX.

Les prescriptions y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours, la nuit comme le jour, à remplir les ordonnances.

[illegible] MÉDICAMENTS PA[illegible]

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

[illegible]

[illegible] FEMALE REGULATING [illegible] Dr. TCHOUPIJAMAIS. On peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations gratuites [illegible] prix raisonnables. Bureau, No 8 rue Bad-Rempart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept—1an

Chaussures.

MAISON

Vve P. PAVIA,

150........RUE ROYALE........150

Manufacture de Chaussures à la vapeur.

ENVOI FRANCO DE CATALOGUES ILLUSTRÉS

Donnant la description, des prix, termes, &c.

[illegible]

F. MONTELEONE

FABRICANT de CHAUSSURES EN GROS ET EN DÉTAIL,

90.......RUE ROYALE.......90

Coin Conti.

[illegible]

M. ANDRIEU & Co,

No 91 Royale, coin Bienville.

FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.

BOTTES et souliers en tous genres faits [illegible]

[illegible]

A LA BOTTE ROUGE!

[illegible]

BOTTES, SOULIERS, [illegible]

A BON MARCHÉ.

GEORGE WAGNER.

[illegible]

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

[illegible]

DR. S. VINEY, DE LA FACULTÉ DE PARIS.

RUE BOURBON 93.

Consultations, de midi à 2 heures.

Spécialités: maladies des femmes, maladies secrètes, accouchements. 21oct—1m—m,j,d

A. CAPIXON,

MARCHAND-TAILLEUR,

No 2 rue Carondelet,

Près Canal.

SPÉCIALITÉ pour Habillements de noces et de soirée d'un genre tout à fait nouveau, ainsi que tout autre genre de vêtements de ville, comme élégance et travail [illegible]

A des prix très raisonnables.
2 nov—[illegible]

$1200 de recettes en 30 jours sur $100 placés. [illegible]

A LOUER.

A prix très réduit, ces beaux magasins avec [illegible] rues Chartres et Toulouse [illegible] pour [illegible]

H. GALLY,
12 nov—1 sem 177 rue de la Commune.

A Louer.

La maison située rue St-Claude, No [illegible]

A louer,

Le vaste magasin [illegible] 63 rue Royale [illegible]

[illegible]

JOS. BRANDNER,

Marchand-Tailleur,

34 [illegible] 34

A [illegible] DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
26 oct—[illegible]

AVIS.

J. SAGET.

[illegible]

RESTAURANT ALCAZAR.

[illegible]

P. WERLEIN,

135 RUE DU CANAL.

PIANOS.

ORGUES

ET

MUSIQUE

LES

Meilleurs Pianos et Orgues

AUX

PLUS BAS PRIX

ET AUX PLUS

Libérales Conditions

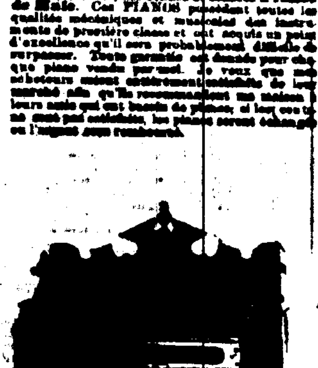

[illegible] stock se compose de Pianos d'Hérring qui sont sans rivaux, d'excellents Pianos de Gabler, [illegible] de Hale. Ces PIANOS possèdent toutes les qualités mécaniques et musicales des instruments de première classe [illegible]

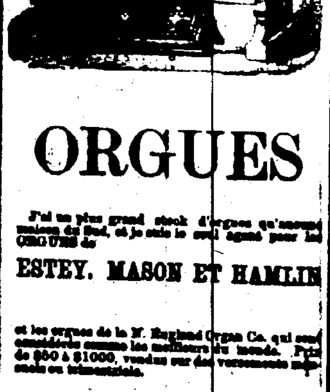

ORGUES

J'ai un plus grand stock d'orgues qu'aucune maison du Sud, et je suis le seul agent pour les ORGUES de

ESTEY, MASON ET HAMLIN

et les orgues de la N. England Organ Co. qui sont considérées comme les meilleures du monde. Prix de $50 à $1000, vendus sur des versements mensuels ou trimestriels.

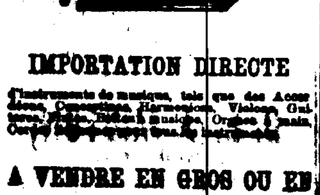

IMPORTATION DIRECTE

d'Instruments de musique, tels que des Accordéons, Concertinas, Harmonicas, Violons, Guitares, Flutes, Boîtes à musique, Orgues à main, Cordes [illegible]

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL.

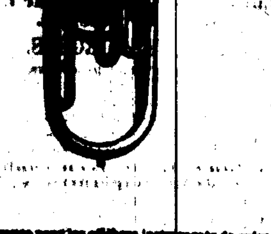

[illegible] de LECOMTE, qui sont les mieux faits, les mieux [illegible]

Mon département de musique est complet et contient tout ce qui est publié dans ce pays et en Europe. Papier de musique et livres de musique à vendre à un escompte libéral.

P. WERLEIN,

Rue du Canal 135.

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.

[illegible] Esplanade [illegible]

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879.

L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour le musique, la direction a été confiée au professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. [illegible]

S'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
30 août—1 an

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

PALAIS

DE

MEUBLES

DE

JOS. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

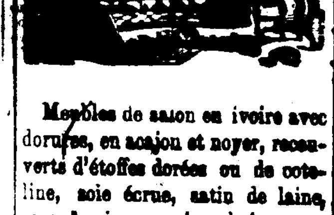

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffes dorées ou de coteline, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles,—derniers genres.

Meubles de chambre à coucher

en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger,

de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

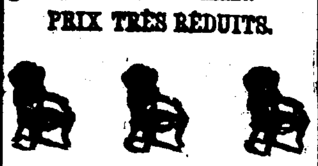

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits, Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

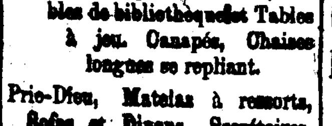

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour villa et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels, restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs!

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard

122 SOUTH RAMPART,

Coin Perdido, et

84, 86, 88, 90 & 92 RUE PERDIDO.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 16 DECEMBRE 1879,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!

Pas d'ajournement!

UN DEMI-MILLION de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance DE FAIRE

FORTUNE!

—LA—

COMPAGNIE

DE LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

—DONNERA A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS, Louisiane.

—LE—

MARDI, 16 DECEMBRE 1879.

UN GRAND TIRAGE

EXTRA,

CLASSE M,

UN GROS LOT DE......	$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 16 Décembre 1879.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Grand lot de	$100,000	$100,000
1 ... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
10000 Lots de	10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500

11,279 Lots s'élevant à...... $522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, P. O. Lock Box 692, Nlle-Orléans.

Transmettez l'argent par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS QU'AU GRAND TIRAGE DU

16 DECEMBRE 1879.

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, cités, villes et villages, de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
P. O. Box 692.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. STERN & CO.

530 [illegible] Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR E. STERN & CO.—Encanteurs, il sera vendu LUNDI, 17 nov. 1879, à 11 heures du matin, à leur nouvelle salle d'encan No 35 rue de Chartres—

530 [illegible] bottes, souliers et brodequins,

comprenant un bel assortiment [illegible]

Conditions à la vente.

PAR D. E. MORPHY [illegible]

Faïence et Articles de [illegible]

PAR D. E. MORPHY & SON, [illegible] encanteur.—Il sera vendu [illegible] novembre 1879, à 11 heures A. M. [illegible] d'encan Nos. 108 et 110 de la rue [illegible]

Un vaste et bel assortiment de [illegible] de verrerie et d'objets de fantaisie [illegible]

Conditions—Comptant.

PAR C. E. GIRARDEY.

Deux magnifiques résidences de famille avec remises et écuries, grands emplacements, jardins, dans un des quartiers les plus gais de l'avenue Canal.

Vente positive avec le consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 31 de la rue du Camp.—SAMEDI, 29 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan, avec le consentement des parties, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cette résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement finie, avec grand jardin et parterre planté d'arbustes, désignée par le No 429 Canal, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro. La propriété comprend trois lots de terre mesurant 86 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement alignée [illegible] trottoir, avec beau jardin devant et sur le côté, entouré d'un beau grillage en fer, corridor, salons doubles à arche, librairie, salle à manger, office, cuisine au premier étage, corridor et huit grandes chambres et chambres à bain au second étage, grandes galeries de devant et sur les côtés. Les devants de cheminées du premier étage sont en marbre et ceux du second étage en fer marbré: gaz partout, 2 grandes cuves, et les dépendances sont bien finies, écurie et remise, pigeonnier, chambre à bain, chambre à bois.

2° La belle et confortable résidence en bois à deux étages touchant à la propriété ci-dessus décrite, désignée par le No 431 rue du Canal. Elle comprend 2 lots mesurant 57 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal et les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, modeste, mais solidement construite, avec jardin devant et sur le côté, galerie, corridor, salons doubles à arche, devants de cheminées en marbre, salle à manger, office, cuisine et autres commodités au premier étage, cinq chambres à coucher bien aérées au second étage, gaz, cuve et hangar dans la cour. Les jardins sont luxuriants et magnifiques et contribuent beaucoup à l'apparence élégante et confortable de la maison. Comme résidence gaie et agréable ceux qui cherchent des maisons supérieures et qui augmentent constamment de valeur ne devraient pas manquer de les visiter et d'assister à la vente qui est positive et sans réserve.

Conditions—1/3 ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour assurer le paiement. Les améliorations devront être assurées, la police transférée aux détenteurs des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur pour assurer qu'il se rendra aux conditions de la vente dans les dix jours qui suivront. Si l'on ne donne un titre parfait le dépôt sera remis. Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

1er nov—1.2.8.9.15.16 22 jusq vente

VACHERIE A VENDRE pour cause de mauvaise santé.

Une rare occasion pour un homme entreprenant.

UNE des plus anciennes vacheries, ayant une clientèle choisie de cinq piastres et demi par jour, payant régulièrement tous les mois au plus long. Les vaches sont toutes des élèves créoles et en parfait état. Il y a en tout trente têtes d'animaux. Aussi une provision de foin de l'ouest, farine-maïs, son, avoine, nougat, etc., pouvant durer six mois. Le tout sera vendu à des conditions très libérales, le propriétaire désirant se retirer pour cause de mauvaise santé.

S'adresser au bureau de l'Abeille. 2nov—1m

L'HIVER EST A NOS PORTES

—ET—

Le moment est venu d'acheter vos

Vêtements,

Articles de Toilette,

Chapeaux,

—CHEZ—

GODCHAUX,

81 & 83 RUE DU CANAL.

J'appelle votre attention sur mon Assortiment Choisi de LINGE pour

HOMMES,

JEUNES GENS,

ENFANTS.

CONFECTIONS

pour les saisons d'automne et d'hiver de 1879-80, et qui sera vendu aux plus bas prix.

N. B.—Linge fait sur commande, une spécialité.

Des échantillons et des indications pour se mesurer soi-même fournis volontiers sur application.

2nov—[illegible] D M J

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Bourgogne, Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.

Bois de pin, cyprès, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais. Dsadm—au 8 février

Au Public.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'au public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No 148 rue Bourbon (ancien établissement L. Bernard) au No 151 même rue.

Profitant de la circonstance, il remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et leur donne l'assurance qu'il fera, comme par le passé, tout ce son pouvoir pour se mériter la continuation.

EUGENE KATZENSTEIN

Fabrique et réparation de bijoux. Achat d'or et d'argent. Rue Bourbon No 151, entre St Pierre et Orléans. 31 août—3m

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434.....RUE ST-CLAUDE.....434

Entre St-Antoine et Bagatelle,

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock en main 300,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier et au-dessus.
28 janv—1an—D.M.J.

MATELAS

Prix Extraordinairement Réduits

CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44......RUE DE CHARTRES......44

Près Douane.

Venez les voir.

J. J. DONAHOE.
1er mars au 12 nov—DMaJe

Wm. Frantz. H. Opitz.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie,

Montres, bijouterie,

65 rue Royale,

Entre Bienville et Conti,

Nlle-Orléans.

BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.

DIAMANTS.

N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
7aout—1anDMeV

FRITZ JAHNCKE,

208 et 210...DELORD...208 et 210

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de

SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,

Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flaggings et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 142 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
[illegible]—1 an

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest

Aux magasins bleus,

Coin Vieux-Levée et Bienville.

Nlle-Orléans.

L'Abeille de
Bureau, [illegible]
NOUVE[illegible]
DIMANCHE, [illegible]

Théâ[illegible]

[illegible]

FEUI[illegible]

OLIVE [illegible]

FRANCI[illegible]

TRADUCTION [illegible]

TROISI[illegible]

[illegible]